



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FRICHE KODAK

2017 - 2050



CARTE D'IDENTITÉ

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Sevrans, Seine-Saint-Denis (93)

ENJEU(X) D'ADAPTATION VISÉ(S)

Îlots de chaleur urbains

MILIEU(X) CONCERNÉ(S)

Ecosystèmes urbains

TYPE(S) DE SAFN

Restauration d'écosystèmes :
création d'un espace naturel
à haute valeur écologique
sur une friche industrielle

PORTEUR(S) DU PROJET ET PARTENAIRE(S) ASSOCIÉ(S)

- Co-portage Ville de Sevrans et CDC Biodiversité
- Programme Nature 2050
– CDC Biodiversité

Cheminement doux, Friche Kodak, 2017
© CDC Biodiversité

FINANCEURS ET BUDGET

Programme Nature 2050,
CDC Biodiversité : **480 000 €**

A cela s'ajoute une partie
d'autofinancement de la Ville
de Sevrans tandis que le coût de
pérennisation et de suivi du projet
jusqu'en 2050 est pris en charge
par la Ville de Sevrans et CDC
Biodiversité.



CDC BIODIVERSITÉ



LES OBJECTIFS DU PROJET

- **Pour l'adaptation aux changements climatiques**
Améliorer la résilience du territoire dans la lutte contre les îlots de chaleur urbains.
- **Pour la biodiversité**
Restaurer l'équilibre écologique de la friche et reconnecter le site aux trames écologiques locales par la recréation d'une perméabilité écologique.
- **Pour le territoire**
Pérenniser un espace de nature en Ville favorisant le bien-être des habitants et le lien social.



CONTEXTE ET ENJEUX

La friche Kodak est un lieu emblématique de la Ville de Sevrans, en Seine-Saint-Denis situé en bordure du Canal de l'Ourcq. Entre 1925 et 1995, ce site industriel, situé au cœur de la Ville, a accueilli les activités de la société Kodak qui ont conduit à la pollution des sols et des nappes phréatiques. La fermeture de l'usine, engendrant crise économique et pertes d'emplois, a marqué les habitants. Dans le contexte particulièrement urbanisé de la petite couronne d'Île-de-France, les espaces naturels sont rares et les phénomènes d'îlots de chaleur urbains sont exacerbés. Le potentiel de biodiversité du site est quant à lui limité par l'appauvrissement des sols, la fermeture en cours des milieux et l'encadrement de la friche par des murs qui fragmentent les trames écologiques et empêchent le déplacement de la petite faune.

Acquis en 2006 par la Ville de Sevrans, les terrains ont fait l'objet d'importants travaux de dépollution jusqu'en 2011. La commune a souhaité rendre à ses administrés l'usage de ce site en y aménageant un espace de nature et de fraîcheur en cœur de Ville. En raison d'une problématique de dissolution de poches de gypse dans le sous-sol de la friche, un premier projet de parc urbain fortement tourné vers la gestion des eaux pluviales est abandonné. CDC Biodiversité et la Ville de Sevrans mettent alors en place un partenariat en 2017 pour concevoir un aménagement léger de la friche, reposant sur son évolution naturelle, dans le cadre du programme Nature 2050. La localisation périurbaine du site est un atout pour la biodiversité puisque le canal de l'Ourcq et les trames des lignes RER constituent des corridors écologiques rejoignant le Parc forestier de la Poudrerie, important réservoir de biodiversité.

Vue aérienne de la friche Kodak
et du canal de l'Ourcq, 2016
© CDC Biodiversité

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE DU PROJET

Les terrains ont été vendus ou cédés à la Ville de Sevrans par l'entreprise KODAK avec des contraintes en termes d'usage et de constructibilité. Sur les 76 hectares correspondant à la donation, la Ville s'est engagée à créer un parc constituant exclusivement un espace de promenade, de détente et de loisirs de plein air, ouvert au public, et de maintenir cette affectation exclusive pendant une durée d'au moins 99 ans.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Des études préalables (étude pédologique et diagnostic faune/flore) ont été réalisées sur site par le bureau d'études écologique Biodiversita et l'association naturaliste Corif. À la suite de la validation du plan de gestion de la friche Kodak, les travaux débutent en 2017. Une partie du mur d'enceinte est déconstruite et remplacée par une grille perméable pour permettre le passage

de la petite faune. Des arbres d'essences variées et favorables aux oiseaux sont plantés pour guider le cheminement doux sur le site tandis que le reste de la végétation est laissée en libre évolution. Les lisières sont restaurées, des actions de broyage et de fauche sont menées pour rouvrir les milieux prairiaux enrichis et les zones humides sont également réouvertes pour restaurer leurs fonctionnalités.

CALENDRIER

VIE DU PROJET

1925 à 1995	Site industriel de l'entreprise Kodak. Cessation d'activité en 1995 et démantèlement de l'usine.
2003 à 2011	Opérations de dépollution
2006	Obtention de la maîtrise du foncier par la Ville de Sevrans.
2013	Ouverture de la friche au public
2015 à 2017	Discussions entre CDC Biodiversité et la Ville de Sevrans pour définir un projet de parc.
2017	Convention de partenariat (programme Nature 2050) Élaboration du plan de gestion du site.
2017 à 2020	Travaux / Définition des indicateurs de suivi
Jusqu'en 2050	Suivis et animation du site

GOVERNANCE ADOPTÉE

La convention de partenariat signée entre CDC Biodiversité et la Ville de Sevrans en 2017 établit la répartition des responsabilités de chaque co-porteur de projet. CDC Biodiversité a en charge le volet écologique du projet, notamment les travaux d'aménagement paysager et les actions de gestion bénéficiant à la biodiversité, ainsi que les suivis écologiques et des indicateurs jusqu'en 2050. La Ville de Sevrans est responsable du volet social du projet, notamment les travaux d'aménagements et la gestion ayant trait à l'accueil du public, ainsi que les suivis socio-économiques et les actions d'animation du site.



© CDC Biodiversité

BÉNÉFICES ET APPORTS DU PROJET



BÉNÉFICES FACE AUX ENJEUX D'ADAPTATION VISÉS

- Lutte contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains grâce à l'ombre apportée par la nouvelle strate arborée et la reconnexion au Canal de l'Ourcq, milieu aquatique participant au rafraîchissement local de l'air.
- Expression d'une biodiversité locale plus à même de s'adapter au changement climatique, grâce à l'accompagnement de la colonisation spontanée par des espèces patrimoniales.



BÉNÉFICES POUR LA BIODIVERSITÉ

- Redynamisation de la vie des sols sur les zones qui ont fait l'objet d'opérations de désartificialisation ou de dépollution.
- Développement du potentiel de refuge pour la biodiversité en cœur de Ville grâce à la diversification des essences d'arbres favorables à l'accueil des oiseaux comme le merisier sauvage.
- Restauration des continuités écologiques via la reconnexion de la friche au Canal de l'Ourcq qui constitue un corridor de biodiversité important à l'échelle du département.
- Conservation de la mosaïque paysagère via le maintien ou la reconquête herbacée des milieux ouverts sur lesquels une importante dynamique de fermeture a pu être relevée.
- Restauration d'un équilibre écologique autour des zones humides du site.

AUTRES BÉNÉFICES INDUITS



- Socio-économiques : Augmentation du bien-être et de la qualité de vie de la population en ouvrant au public un espace vert en cœur de Ville de presque 10 hectares.
- Point de départ d'une prise de conscience globale en faveur du retour de la nature en Ville.
- Atténuation du changement climatique : séquestration de CO₂ par les arbres et optimisation du stockage de carbone par les microorganismes des sols restaurés.

INDICATEURS DE SUIVIS

Adaptation aux changements climatiques

- Evolution / maturité de l'écosystème : Mesures du stock de carbone organique dans le sol et du taux d'abondance naturelle en Azote 15 dans les feuilles

Biodiversité

- Suivis habitats, faune et flore tous les 5 à 10 ans par un bureau d'études spécialisé
- Suivi des pollinisateurs (protocole SPIPOLL)

Autres

- Suivi du nombre d'animations réalisées sur le site et du nombre de visiteurs sensibilisés
- Suivi du nombre de communications valorisant le projet

Bourdon *Bombus butinans* une *Vipérine*, Friche Kodak, 2020
© CDC Biodiversité



LEVIERS DE RÉUSSITE

ASPECTS TECHNIQUES ET CONCEPTION DU PROJET

- **Mettre en place une gestion adaptée du site :** Actualiser régulièrement le plan de gestion et choisir un entretien extensif de la végétation du site (notamment par des actions de fauches) pour laisser la biodiversité se développer naturellement.
- **Anticiper l'évolution naturelle de la végétation :** Prendre garde à la forte dynamique de certaines espèces, dont des espèces exotiques envahissantes, et la croissance lente d'autres, nécessitant de réadapter régulièrement la gestion du site.
- **Encadrer les usages :** Le développement progressif des usages sur le site (promenade, sport) peut entraîner des usages non souhaités (piste de cross, camping) qu'il faut savoir contrôler pour préserver le site et sa vocation écologique. Un règlement intérieur de la friche a été créé et affiché aux différentes entrées du site.

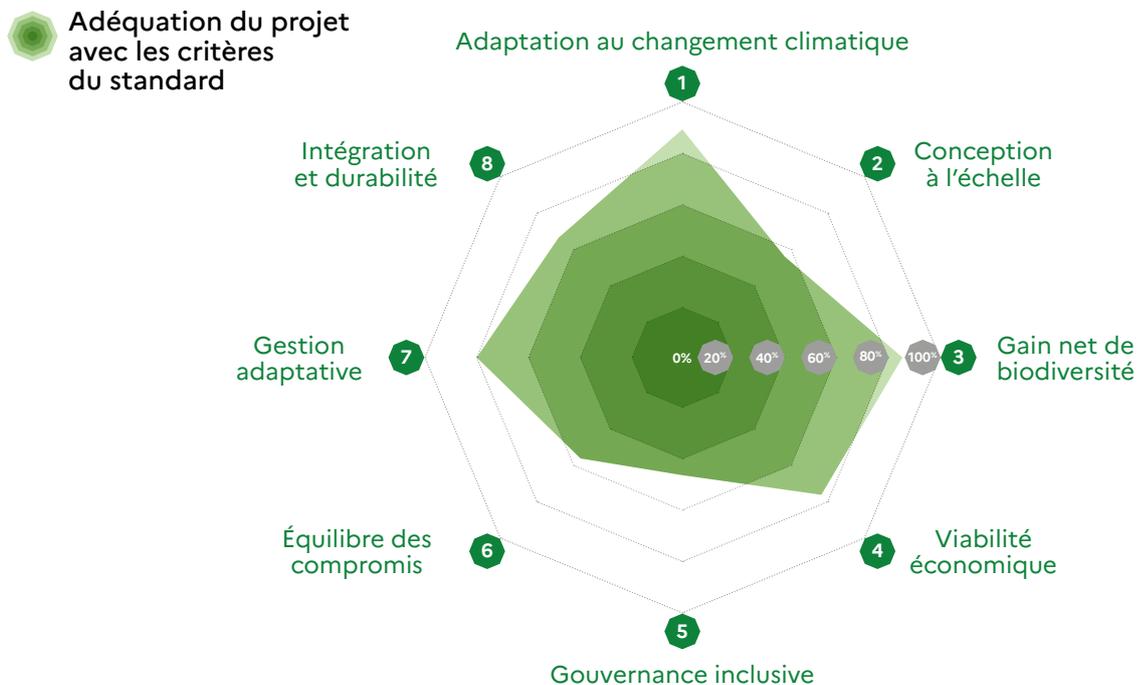
ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

- **Sensibiliser les habitants :** Fort soutien de la Ville de Sevran pour valoriser la friche KODAK auprès des habitants. Le choix d'un entretien extensif rompt avec les standards esthétiques d'une nature maîtrisée par l'Homme et nécessite un accompagnement pédagogique des riverains.

SUIVI ET RÉPLICABILITÉ DE L'ACTION

- **Dimension adaptative :** La mise en place d'un système de suivi et d'évaluation régulier soutenu par des experts techniques et universitaires garantit la capacité du projet à s'auto-évaluer et à s'adapter aux aléas pour améliorer son efficacité.

ANALYSE SELON LE STANDARD MONDIAL DES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE DE L'UICN



POUR PLUS D'INFORMATIONS

- Page internet de la mairie de Sevrans :
[Friche Kodak | Mairie de Sevrans \(ville-sevrans.fr\)](http://ville-sevrans.fr)
- Page internet du programme Nature 2050 :
<https://www.cdc-biodiversite.fr/realisations/friche-kodak/>
- Vidéo de présentation du projet par le youtubeur HugoDécrypte :
[Nature 2050 | HugoDécrypte visite la friche Kodak à Sevrans - YouTube](#)
- Vidéo de présentation du projet par Suzanne Rihal, cheffe de projets du programme Nature 2050 chez CDC Biodiversité :
[Nature 2050 | Le projet de la Friche Kodak à Sevrans - YouTube](#)

PORTEURS DE PROJET

- **Maëlle Ranoux**
Chargée de mission projet agricole et alimentation durable, Ville de Sevrans
maelle.ranoux@ville-sevrans.fr
- **Margot Décory**
Responsable du programme Nature 2050, CDC Biodiversité
margot.decory@cdc-biodiversite.fr

DATE

Décembre 2021

RÉDACTRICE DE LA FICHE

Flora Bourguès